

AMAP «Robinson fait son panier»

Affiliée au réseau AMAP IDF



L'arboricultrice

Pauline Fouquet

EARL Arjolidoquet

« Aux Champs Sois-Y »

2519 chemin de la Padole . 91750 Champcueil

p.bourdois91@gmail.com

tel : 07.70.01.63.94

CONTRAT d'engagement Solidaire « FRUITS »

Entre l'Adhérent(e) et l'Arboricultrice

– Saison fruitière - septembre 2020 à décembre 2020 -

l'Adhérent(e)

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Adresse :			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
Code postal :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
Tél fixe :			
<input type="text"/>			
Tél portable :			
<input type="text"/>			
E-mail :			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			

Les 2 parties, Producteur et Adhérent(e), signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains sont définis dans la Charte des AMAP.

Engagement de l'adhérent(e) :

- partager la production de l'ensemble des fruits (et ses risques) et assurer son financement selon son engagement,
- **assurer au moins 2 permanences distribution**, au local, sur la durée de la saison, participer à la journée porte ouverte qui définit la marche de la saison,
- gérer lui-même ses retards et absences aux distributions avec la personne de son choix.
- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

Engagements du producteur partenaire :

- livrer des fruits non calibrés, issus de l'agriculture paysanne, frais, de qualité, de saison, et de son exploitation (verger en première année de conversion **Bio**).
- donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur son exploitation lors d'une porte ouverte,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, et maladies). Mais aussi à participer, à la vie de l'association, en se tenant au courant des informations diffusées via les mails, et selon leurs disponibilités à aider bénévolement le producteur en cas de besoin.

Planning de livraisons : 4 livraisons sur la saison fruitière 2020. Le planning des distributions est au verso. Le montant de la corbeille intègre le fonctionnement de l'exploitation, la rémunération des personnes et un renouvellement des biens agricoles.

Contenu des corbeilles : le contenu moyen sur la saison (10kg) est prévu selon les récoltes et la maturité : des pommes (13 variétés possibles) et des poires (5 variétés possibles).

Votre référent fruits: Xavier Cholot xavier.cholot@laposte.net Tél : 06.40.31.22.41

Dates, Lieu et Horaire de Distribution:

Les distributions auront lieu **les mardis de 18h30 à 20h00** au local de l'Amap de Corbeil-Essonnes « **Robinson fait son Panier** » situé **aux 5, rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes**. Les préparations seront réalisées entre 18h15 et 18h30 par les adhérents suivant un planning établi. La livraison des fruits par le producteur se fera avant 18h15 et réceptionné par le responsable de préparation.

1^{er} distribution prévue, le mardi **15 septembre**, puis le **13 octobre**, le **17 novembre**, le **15 décembre, 2020**.

Modalités d'inscription : vous pouvez vous inscrire pour plusieurs corbeilles ou demi-corbeilles.

	Pommes *	Poires *	Prix à l'unité	Nbr. de corbeilles commandées	Chèques à l'ordre : EARL Arjolidoquet
1 corbeille	6kg	4kg	26,75€		<u>1 chèque</u> : 107€
1/2 corbeille	3kg	2kg	13,50€		<u>1 chèque</u> : 54€

(*) *Quantités prévisibles données à titre indicatif*

L'arboricultrice livre des caisses de 10kg de fruits. **C'est aux binômes de s'organiser entre eux** pour la répartition des fruits. Pauline, pourra proposer, d'autres produits de son exploitation avec un système de commande pré-réglée ou pas.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe naturelle, aléas de production, etc...) : les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'arboricultrice partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP, si besoin.

Pour être bénéficiaire de ce contrat, chaque adhérent(e) doit au préalable être à jour de sa cotisation annuelle (**15€ au 1er janvier 2020**) auprès de l'AMAP « **Robinson fait son Panier** » Corbeil-Essonnes.

Chaque adhérent(e) a pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association « **Robinson fait son Panier** » et s'engage à les respecter ainsi que le présent contrat.

Engagements de l'adhérent(e) :

Je soussigné(e) (nom, prénom), en tant qu'adhérent(e) à « **Robinson Fait Son Panier** », certifie avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur de l'association et en qualité de « **consom'acteur** » je m'engage à les respecter.

Au titre du présent contrat, je m'engage, aussi, à venir chercher ma commande de fruits qui m'est réservée, à l'Amap de Corbeil-Essonnes et à y assurer au moins 2 distributions / saison.

Réalisé en 2 exemplaires à le
Signature de l'adhérent(e) Signature du Producteur,
(mention **lu et approuvé**) Pauline Fouquet

Dossier complet à remettre à votre référent **au plus tard le 25 août 2020** comprenant :

- **le contrat en 2 exemplaires** remplis, **signés** avec mention **lu et approuvé**,
- **1 chèque impérativement** (voir le montant dans le tableau ci-dessus)

libellés au nom de **EARL Arjoldoquet**

chèque encaissé en **septembre, 2020**